L’interprétation d’une entente de paiements progressifs par un juge siégeant en faillite dans la province de Québec

1 mai 2010

Cette publication a été écrite par Luc Thibaudeau, ex-associé de Lavery maintenant juge à la Chambre civile de la Cour du Québec, district de Longueuil.

Une récente décision rendue par la Cour supérieure porte sur une entente de paiements progressifs et une convention-cadre de bail intervenues entre une société de financement, Maxium Financial Services inc., et une société de location de voiturettes de golf, Desrosiers Golf inc.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.